

Conseil Communal de Prangins

Commission des finances

Rapport sur le préavis 69/05 concernant un dépassement des charges au budget 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La municipalité présente un préavis relatif à un dépassement global de frs 42'000.— des charges du budget de cette année. Cela représente une augmentation de 0,246% de ces dernières.

Il s'agit en fait de 4 montants tous inférieurs à frs 25'000.- Ce qui implique que la municipalité n'est pas obligée de venir devant le conseil car, comme vous le savez, sa compétence en matière de dépenses communales s'élève à frs 25'000.- par cas. Ceci démontre sa volonté de transparence.

La commission des finances se prononce cette fois également sur l'objet même du préavis, à savoir le dépassement de 4 postes du budget en plus du côté exclusivement financier, comme c'est son rôle pour les autres préavis.

Elle n'émet aucune objection sur ces modifications et les approuve en précisant toutefois :

Cpte 110.3091 formation du personnel. Il s'agit d'un cours de 6 mois sous forme de « coaching personnalisé » concernant le management. Le syndic désire à ce que le secrétaire communal ait terminé ce cours avant la fin de la législature.

Cpte 440.3145 Entretien des parcs. Concernant ces 2 sentiers (qui sont en pente), il y a des problèmes d'écoulement et de canalisation d'eau lors de fortes pluies.

Cpte 711.3525 Participation à des charges d'autres communes. Il s'agit de l'adaptation de l'estimation d'un nouveau poste au budget. La municipalité a passé cette année une convention avec Begnins, Chéserey, Eysins, Genolier et Gland où ces

communes mettent leur crèche à disposition des Pranginois. Les tarifs sont fonction du revenu. Notre commune subventionne les ménages dont le revenu global est inférieur à un certain niveau. C'est cette subvention qu'il a fallu corriger.

Cpte 711.3655 aides et subventions (UAPE et classe croûtes) La SPJ subventionnait 24 places à hauteur de frs 3'000.- la place. Vu les réductions budgétaires, elle a réduit sa subvention à frs 1'000.- Ce qui équivaut à une nouvelle charge de frs 48'000.- dont la commune doit s'acquitter.

La commission remercie le syndic pour ses réponses détaillées et ses informations.

Conclusions :

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la commission des finances vous demande, Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communaux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal no 69/05 concernant la demande de crédits supplémentaires au budget 2005 pour un montant total de fr. 42'000.-

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Où les conclusions de cette même commission

Attendu que ce dernier été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1. d'accorder à la municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de frs. 42'000.- qui sont portés sur les comptes mentionnés dans le préavis,*
- 2. d'adopter le budget 2005 en augmentant le montant total des charges de frs 17'074'665.- à frs 17'116'665.- sans modification du montant total des revenus de frs 16'147'510.-*
- 3. d'accepter le budget avec un déficit de frs 969'155.-*

Prangins, le 5 septembre 2005

La commission des finances

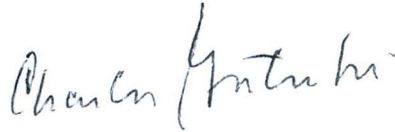
Daniel COROD



Markus EBERHARD



Charles GUTOWSKI



René LOSEY



Michel AUGSBURGER (président)

